



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix huit et le vingt quatre août à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François,

### **4. Décision de remplacer le véhicule utilitaire communal et demande de subvention à la Collectivité de Corse**

#### **Délibération: 025-2018**

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du véhicule utilitaire communal âgé de près de 8 ans et en mauvais état.

Il précise qu'il a demandé une offre à deux concessionnaires de la place, spécialisés dans ce type de véhicules, en l'occurrence les sociétés SAS ROGNONI Automobiles (concessionnaire MITSUBISHI) et la SA MONTI Autos (concessionnaire TOYOTA) pour l'acquisition d'un véhicule neuf de type Pick-Up avec benne hydraulique équipée de rehausses grillagées et muni d'un attache remorque.

Les offres reçues de ces deux concessionnaires sont les suivantes :

- Offre SAS ROGNONI Automobiles : Proposition d'un véhicule neuf de marque MITSUBISHI, modèle : NEW L 200 CLUB CAB MY 18, 8 CV, équipé d'une benne STIRAM avec rehausses grillagées et d'un attelage pour un montant de 26 184,36 €/HT (non compris les frais de carte grise et de carburant), soit 31 718 €/TTC,

- Offre SA MONTI Autos : Proposition d'un véhicule neuf de marque TOYOTA, modèle : HILUX NG 2.4D-4D, équipé d'une benne hydraulique et d'une attache remorque pour un montant de 27 331,04 €/HT (non compris les frais de carte grise et de carburant), soit 33 145 €/TTC.

Le Maire communique alors à ses collègues, pour examen, les deux offres reçues.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du véhicule utilitaire communal indispensable aux différentes tâches d'entretien à charge de notre collectivité,

Considérant les deux offres reçues des concessionnaires ROGNONI Automobiles et MONTI Autos,

Considérant la pertinence de l'offre de la SAS ROGNONI Automobiles au regard des besoins de la commune,

Vu le devis proposé par la SAS ROGNONI Automobiles plus avantageux que celui de la SA MONTI Autos pour un véhicule équivalent,

DECIDE de valider l'offre obtenue de la SAS ROGNONI Automobiles pour le remplacement du véhicule utilitaire communal,

DECIDE de solliciter une aide financière de la Collectivité de Corse pour le financement de cette opération et de proposer le plan de financement suivant:

|                                     |                    |
|-------------------------------------|--------------------|
| Collectivité Territoriale de Corse: | 20 947,00 € (80%), |
| Autofinancement communal:           | 5 237,36 € (20%).  |

DIT que la réalisation de cette acquisition sera conditionnée à l'obtention de cette aide,

DONNE AUTORISATION au Maire pour procéder à l'ensemble des formalités liées à cette demande et à l'acquisition dès obtention de l'aide sollicitée.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux